

**ASSEMBLÉE NATIONALE**27 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-1783

présenté par

M. Kamardine, M. Gosselin, M. Le Fur et M. Pradié

**ARTICLE 38****ÉTAT G****Mission « Outre-mer »**

Après l'alinéa 1093, insérer l'alinéa suivant :

« Taux de reforestation à Mayotte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet indicateur de performance doit permettre de connaître l'état et l'évolution de la reforestation à Mayotte. Le but est de renforcer les actions en faveur de la restauration des forêts du territoire français le plus touchés par la déforestation et qui subit le taux annuel de perte du couvert forestier le plus élevé au niveau national et le 4ème au niveau mondial (300 hectares net chaque année soit un recul de 1,2 % par an). La forêt est pourtant d'une importance capitale pour la préservation de la biodiversité et l'alimentation des nappes phréatiques d'un territoire durement frappé par une pénurie d'eau.

Mode de calcul: l'indicateur mesure l'évolution des efforts de reforestation à Mayotte. Le numérateur est le nombre d'hectares plantés en arbres l'année N. Le dénominateur est le nombre d'hectares déforestés à Mayotte l'année N.

Données: Office national des forêts et Office français de la biodiversité

Fréquence: Annuelle